

# Note de synthèse

## Ville de L'Isle-Adam



## Compte administratif 2022

*Budget principal et Budgets Annexes de la Plage et de la Scène Adamoise*

16/03/23

## SOMMAIRE

### 1. Eléments de contexte & priorités du budget

### 2. Section de fonctionnement

#### 2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

#### 2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

### 3. Section d'investissement

#### 3.1 Les recettes réelles d'investissement

#### 3.2 Les dépenses réelles d'investissement

### 4. Résultats de l'exercice

### 5. Ratios d'analyse financière

### 6. Ratios obligatoires

### 7. Effectifs de la collectivité

### 8. Budgets Annexes

#### 8.1 BA PLAGE

#### 8.2 BA Scène Adamoise

### 9. Résultats des budgets cumulés

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2021 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

## 1. Eléments de contexte et priorités du budget :

Après des années 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire qui a pesé sur les citoyens mais aussi sur les communes, 2022 avait été évaluée dans l'espoir d'un retour à un contexte plus normal. Néanmoins on a constaté le retour d'un niveau d'inflation inédit depuis des années, avec des contraintes financières nouvelles induites, principalement au niveau des coûts de l'énergie qui ont explosé et des coûts de personnel du fait de la revalorisation du point d'indice ainsi que des coûts de diverses prestations (restauration scolaire, services et fournitures...).

L'année 2022 aura été celle du passage de la fiscalité additionnelle au régime de la fiscalité professionnelle unique de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) à laquelle appartient la commune de L'Isle-Adam.

Le compte administratif 2022 s'inscrit dans ce contexte.

Après une augmentation entre 2020 et 2021 suite à l'impact de la crise sanitaire, les dépenses réelles de fonctionnement se sont globalement maintenues entre 2021 et 2022 avec +0,13% (+20K€) notamment en raison de la forte inflation des coûts de l'énergie et des matières premières, et de l'indice de rémunération de la fonction publique.

L'année 2022 a vu les frais de personnel augmenter de + 175 411€ en raison de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et de l'augmentation du SMIC.

Les charges de subvention ont vu une diminution de 10,36% par rapport à 2021 et 221 K€, 2022 n'ayant pas eu de surcoût à supporter pour le Syndicat de la Piscine.

En recettes réelles de Fonctionnement, nous constatons une augmentation de + de 2,46% (+502K€) par rapport à 2021. Cette très légère augmentation est à relativiser par rapport à l'année 2021 encore marquée par la crise sanitaire et reste principalement dues aux impôts, droits de mutations sur les transactions immobilières et l'augmentation des bases foncières, les taux d'imposition des contributions directes locales n'ayant pas été réévalué en 2022 (taxes du Foncier Bâti et Non Bâti).

La progression nominale et la progression physique des bases de taxe foncière ont permis de conserver une dynamique des produits qui a aidé à faire face à la hausse importante de certaines natures de coûts.

La maîtrise des dépenses et des recettes de fonctionnement reste l'axe essentiel des priorités tout en recherchant un autofinancement important pour l'investissement.

Les axes de priorités ont porté sur l'investissement tout en maîtrisant l'endettement (en 2022, 498€/hab) qui reste bien inférieur aux montants par habitants, connus pour 2021, au niveau national (950€/hab) et départemental (1096€/hab) même suite à l'appel d'un nouvel emprunt de 2,5 millions d'euros afin de financer pour parti les travaux du contrat régional (réhabilitation de la Maison des Joséphites et aménagement du Square Saint Martin) et pour l'autre des travaux en matière de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Ainsi, en investissement, les priorités 2022 ont été portées sur les travaux de voirie pour près de 2 525 K€, dont le plan vélo et piste cyclables, 167 K€ d'éclairage public, plus de 4 110 K€ de travaux de Bâtiments et sites de la ville dont 321 K€ de travaux et acquisitions d'équipement dans les bâtiments scolaires, 1015 K€ de travaux de réfection de la piste d'athlétisme, la fin des travaux de de réhabilitation et extension du CCAS et du multi-accueil pour plus de 1 850 K€, les travaux de l'Orgue de l'Isle-Adam, le début des travaux de la maison des Joséphites.

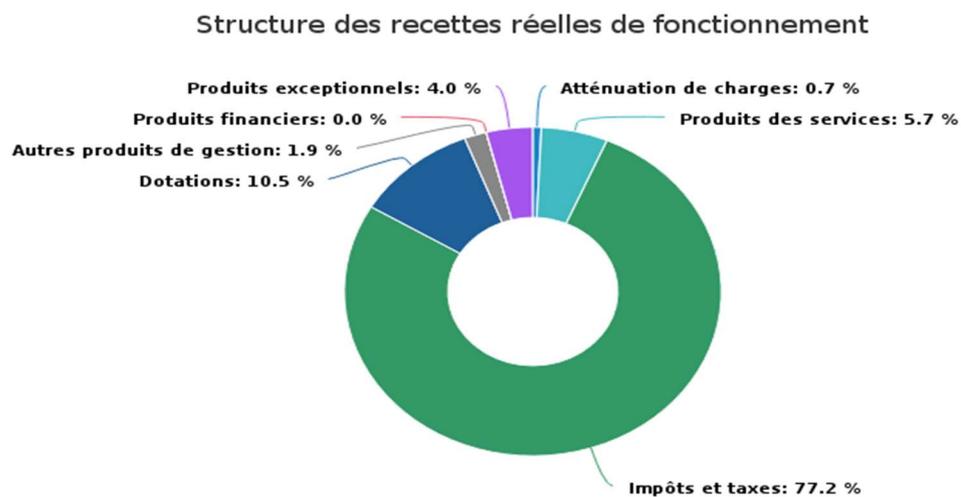
## 2. Section de fonctionnement

### 2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 20 909 365 €, elles étaient de 20 406 432 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Impôts / taxes	14 325 673 €	15 499 143 €	16 134 207 €	4,1 %
Dotations, Subventions ou participations	3 039 915 €	2 687 719 €	2 198 016 €	-18,22 %
Recettes d'exploitation	1 065 833 €	1 420 189 €	1 593 340 €	12,19 %
Autres recettes	510 500 €	799 378 €	983 800 €	23,07 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>18 941 924 €</b>	<b>20 406 432 €</b>	<b>20 909 365 €</b>	<b>2,46 %</b>

L'augmentation entre 2021 et 2022 que de 2.46% des recettes d'exploitations est à relativiser. Autant entre 2020 et 2021 l'augmentation de plus de 7% faisait suite à une année 2020 qui avait particulièrement souffert de la crise sanitaire et de la fermeture des services. La crise était encore bien

présente en 2021, mais les recettes en 2022 voient une baisse des dotations et un ralentissement des recettes d'exploitation.

Concernant les impôts et taxes, la ville a essentiellement bénéficié d'une augmentation des bases liée aux nouveaux locaux du quartier du port, ainsi que des transactions immobilières (droits de mutations) sur la ville bien supérieures à ce qui avait été envisagé ainsi qu'au versement de l'Allocation Compensatrice (AC) de la CCVO3F.

La diminution des dotations et subventions est principalement liée à la baisse de la DGF suite à l'entrée en FPU de la Collectivité. Cette diminution est cependant en partie récupérée par l'AC de la CCVO3F constatée en impôts et taxes.

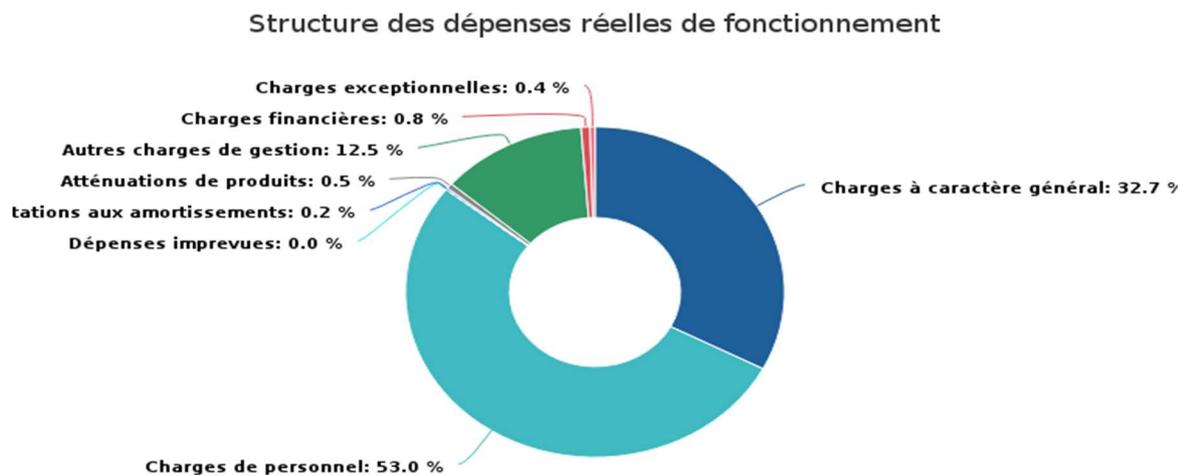
## 2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 15 356 225 €, elles étaient de 15 336 072 € en 2021.

Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Charges de gestion	6 164 195 €	6 707 222 €	6 933 043 €	3,37 %
Charges de personnel	7 501 795 €	7 958 294 €	8 133 705 €	2,2 %
Atténuation de produits	466 858 €	473 798 €	82 446 €	-82,6 %

Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Charges financières	183 179 €	134 135 €	118 563 €	-11,61 %
Autres dépenses	91 655 €	62 621 €	88 466 €	41,27 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 407 684 €</b>	<b>15 336 072 €</b>	<b>15 356 225 €</b>	<b>0,13 %</b>

### 3. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

#### 3.1 Les recettes d'investissement

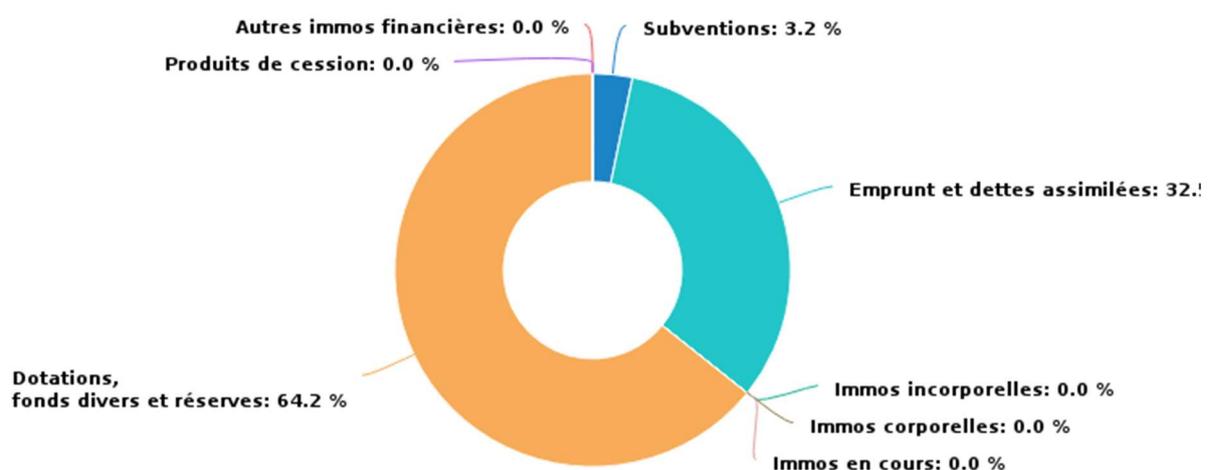
Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7 694 036 €, elles étaient de 4 888 653 € en 2021. Cette augmentation est due à la souscription d'un nouvel emprunt.

Elles se décomposent de la façon suivante :

#### Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Subvention d'investissement	941 719 €	265 378 €	249 972 €	-5,81 %
Emprunt et dettes assimilées	330 €	871 €	2 501 077 €	287 050,06 %
Dotations, fonds divers et réserves	5 124 579 €	4 622 402 €	4 942 985 €	6,94 %
<i>Dont 1068</i>	<i>3 861 642 €</i>	<i>3 381 924 €</i>	<i>3 570 894 €</i>	<i>5,59 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	1 €	0 €	-100 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>6 066 629 €</b>	<b>4 888 653 €</b>	<b>7 694 036 €</b>	<b>57,39 %</b>

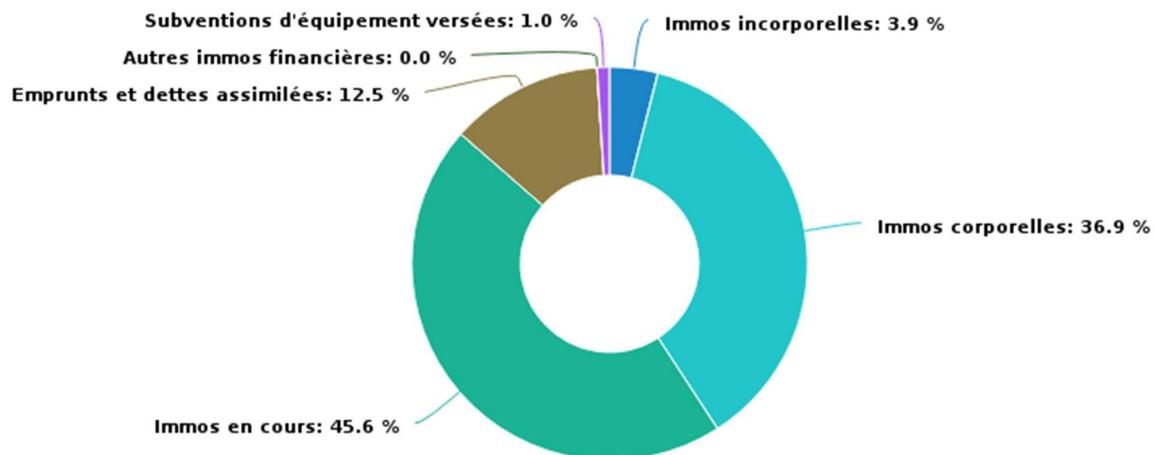
### 3.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

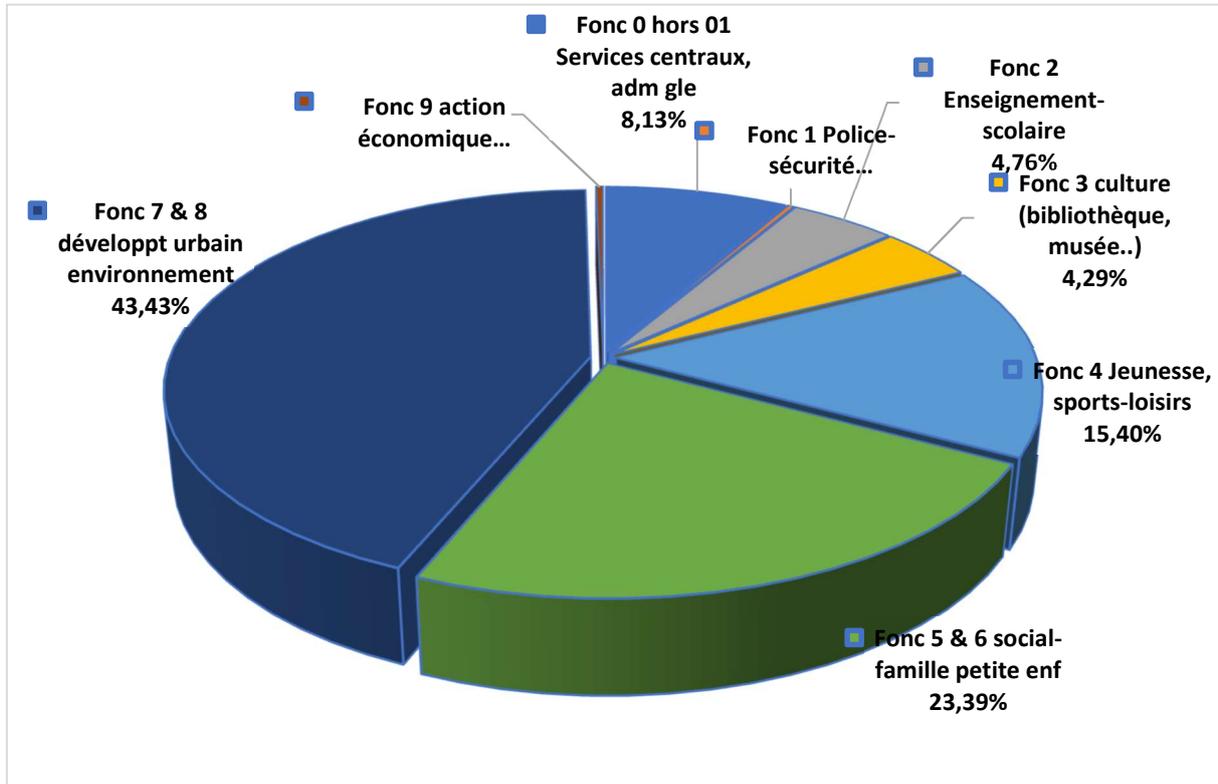
Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 9 425 301 €, elles étaient de 5 549 656 € en 2021.

#### Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Immobilisations incorporelles	219 129 €	278 843 €	358 287 €	28,49 %
Immobilisations corporelles	2 075 050 €	2 569 263 €	3 361 363 €	30,83 %
Immobilisations en cours	2 113 648 €	1 532 893 €	4 155 759 €	171,11 %
Emprunts et dettes assimilées	1 176 873 €	1 070 141 €	1 140 438 €	6,57 %
Autres dépenses d'investissement	102 825 €	98 515 €	409 452 €	315,62 %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>5 687 528 €</b>	<b>5 549 656 €</b>	<b>9 425 301 €</b>	<b>69,84 %</b>

## Dépenses réelles d'équipement (hors dette et opération d'ordre) par fonction :



Le Conseil n'a pas voté d'opération pluriannuelle

De ce fait des restes à réaliser sont reportés sur l'exercice 2023 à hauteur de 6 401 075 € en dépenses soit environ plus de 38 % des crédits ouverts et pour 2 1387 038 € en recettes soit un peu plus de 18,3%.

Sur les 6 401 K€ de dépenses reportées, nous trouvons pour l'essentiel :

4 018 K€ de travaux en cours dont près de 869 K€ de travaux de voirie, 228 K€ de travaux d'éclairage public, 142 K€ de travaux d'assainissement et d'enfouissement, ainsi que 2 778 K€ de travaux de construction dont la fin du projet d'extension et réhabilitation du multi-accueil Joannes pour 674K€, 707 K€ pour l'orgue et 1 395 K€ de travaux pour la Maison des Joséphites. En immobilisations corporelles, les restes à réaliser, avec 1 411K€, consistent pour environ 720 K€ en travaux d'aménagement ou réhabilitation des divers bâtiments publics dont plus de 377 K€ des travaux de soutènement du mur du Château Conti et 187 K€ de travaux sur l'église, 24K€ de travaux dans les bâtiments scolaires ainsi que près de 143K€ d'acquisition de terrains, plus de 133K€ de matériels et outillages techniques ainsi que près de 66 K€ de matériel de bureau et informatique, de mobilier et divers acquisitions. Il est reporté également le montant de surcharge foncière à l'Immobilière 3F dans le cadre de l'opération sociale du 112 avenue des Bonshommes, ainsi que des immobilisations incorporelles pour plus de 649K€ pour, essentiellement, des frais d'études dans le cadre de l'aménagement de la maison des Joséphites et des travaux sur l'église, l'Orgue et la fin de l'opération d'extension-réhabilitation du multi accueil/CCAS.

En Recettes sont reportés principalement des subventions allouées restant à percevoir suite aux différentes opérations lancées, réalisées ou en cours pour plus de 1 618 K€, dont 320 K€ de la CAF et 405 K€ du département dans le cadre de l'opération d'extension et réhabilitation du Multi Accueil et CCAS, les 223 K€ de la région pour le plan vélo, 150 K€ du département pour la réfection de la piste d'athlétisme, enfin des dotations pour 89K€ de TAM, et une cession pour 400 K€ avec promesse de vente pour le bien 19 bd de la république.

#### 4. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	16 748 134 €	20 921 231 €	4 173 097 €
Section d'investissement	9 459 206 €	9 107 984 €	-351 222 €
<b>Total</b>	<b>26 207 340 €</b>	<b>30 029 215 €</b>	<b>3 821 875 €</b>

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	2 097 085 €	-
Section d'investissement	0 €	599 755 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	16 748 134 €	23 018 317 €	6 270 183 €
Section d'investissement	9 459 206 €	9 707 739 €	248 533 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	6 401 076 €	2 138 038 €	-4 263 038 €

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	16 748 134 €	23 018 317 €	6 270 183 €
Section d'investissement	15 860 287 €	11 845 777 €	-4 014 505 €
<b>Total</b>	<b>32 608 416 €</b>	<b>34 864 094 €</b>	<b>2 255 678 €</b>

## 5. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

**L'épargne brute**, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

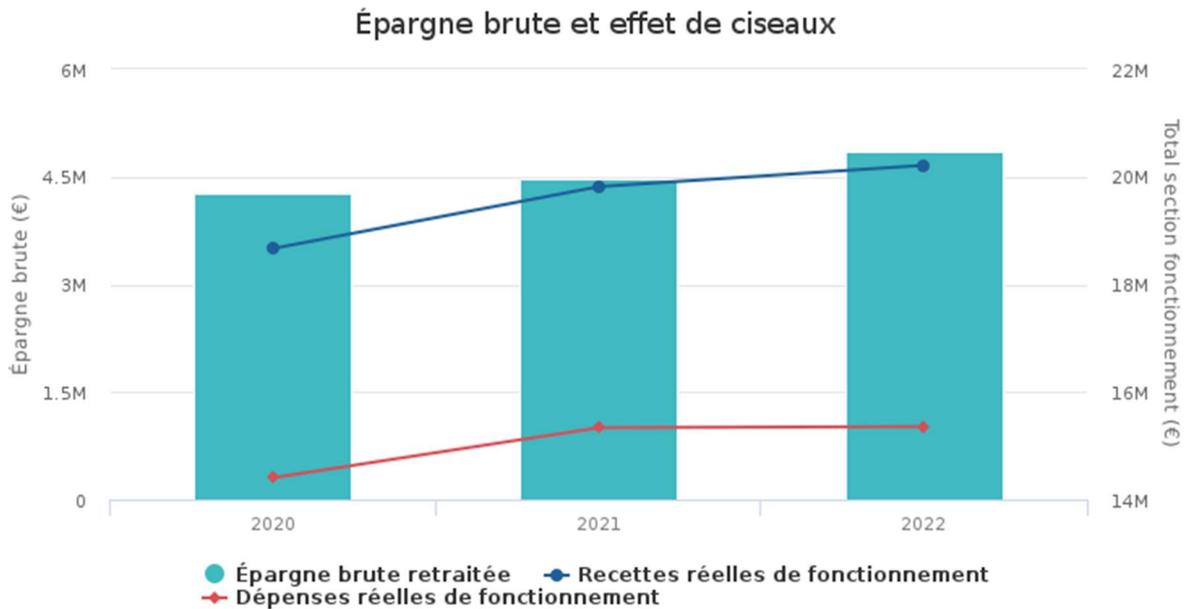
A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

### Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Recettes Réelles de fonctionnement	18 941 924	20 406 432	20 909 365	2,46 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>296 234</i>	<i>628 953</i>	<i>829 640</i>	<i>31,91 %</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	14 407 684	15 336 072	15 356 225	0,13 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>91 655</i>	<i>37 621</i>	<i>61 690</i>	<i>63,98 %</i>
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>4 260 989</b>	<b>4 480 772</b>	<b>4 857 289</b>	<b>8,4%</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>22,82</b>	<b>22,61</b>	<b>24,03</b>	<b>-</b>
Amortissement du capital de la dette	1 176 873 €	1 070 141 €	1 140 438 €	6,57%
<b>Epargne nette (€)</b>	<b>3 084 116 €</b>	<b>3 410 631 €</b>	<b>3 716 851 €</b>	<b>8,98%</b>
Encours de dette	5 814 776 €	4 745 496 €	6 105 751 €	28,66 %
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>1,36</b>	<b>1,06</b>	<b>1,26</b>	<b>-</b>

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.



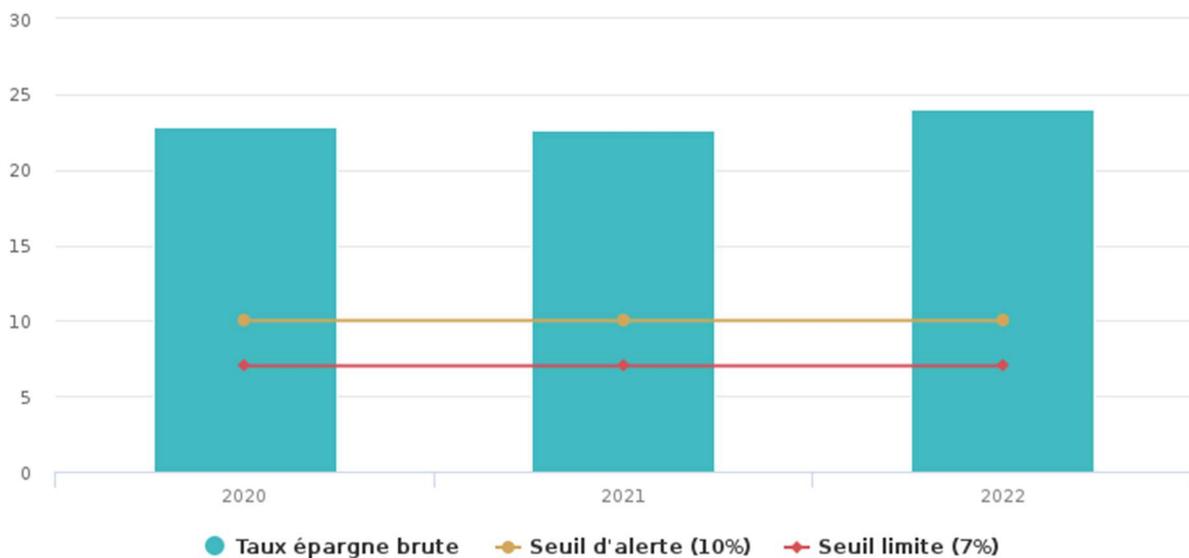
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

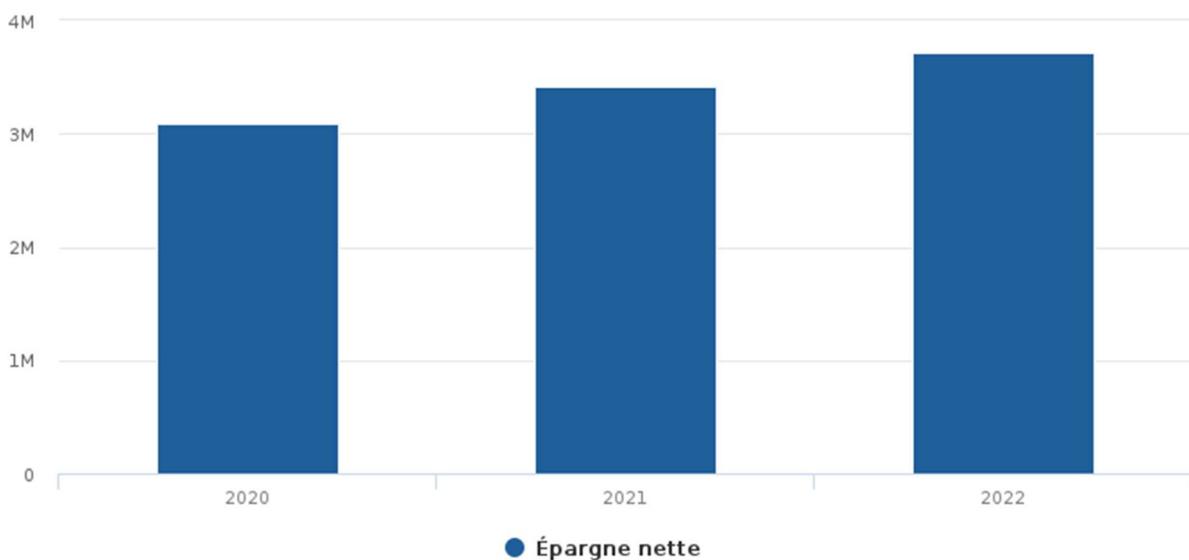
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2020 (DGCL – Données DGFIP).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



Épargne nette

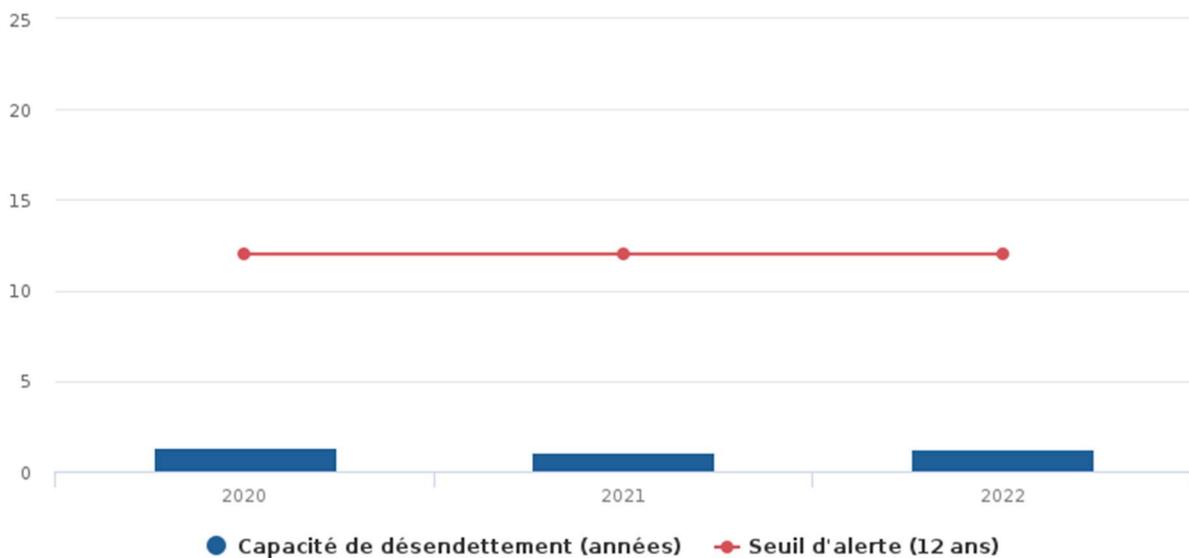


La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2021 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2021).

### Capacité de désendettement de la collectivité



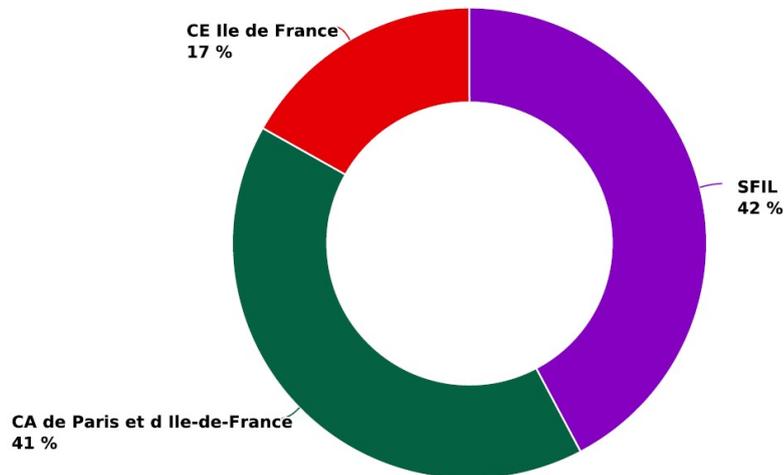
- Niveau d'endettement de la ville et de la Plage

Ce graphique permet de visualiser l'extinction de la dette avec un capital restant dû égal à 6 111 K€



Les emprunts constituant cette dette sont au nombre de 13 dont 12 en taux fixe soit près de 97 %. A fin 2022 le taux moyen est de 1,74%

#### Répartition par banque au 31/12/2022



La ville a réalisé un emprunt pour 2 500 000 € en 2022.

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû est de :

- Pour le budget principal de la ville = 6 105 751 €
- de la Plage = 5 655€
- Soit un CRD cumulé de 6 111 406 €

La charge de la dette pèse environ 498€ par habitant de l'Isle-Adam pour une population au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de 12279 habitants,

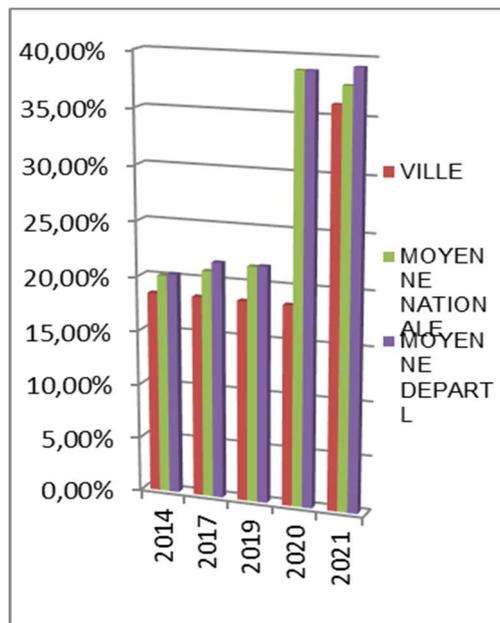
Par comparaison, la dette à fin 2021 de l'Isle-Adam, pesait d'environ 390 € par habitant. Comparativement, la dette représentait, en moyenne, 817 € par habitant pour les villes de 10 000 à 20 000 habitants et 950 € par habitant au niveau national.

• Niveau des taux

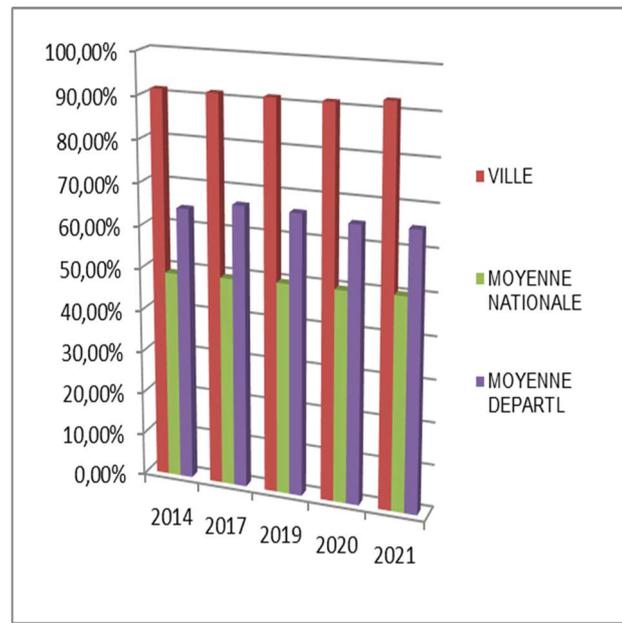
En %,

NIVEAU TAUX	TAXE FONCIERE BATI- TFB						TAXE FONCIERE NON BATI-TFNB					
	2014	2017	2019	2020	2021	2022	2014	2017	2019	2020	2021	2022
VILLE	18,44%	18,44%	18,44%	18,44%	36,09%	36,09%	91,38%	91,38%	91,38%	91,38%	92,59%	92,59%
MOYENNE NATIONALE	20,11%	20,85%	21,59%	38,80%	37,72%		48,94%	49,31%	49,72%	49,79%	50,14%	
MOYENNE DEPARTL	20,31%	21,69%	21,68%	38,81%	39,28%		64,41%	66,49%	66,13%	65,01%	65,26%	

Taxe Foncier Bâti



Taxe Foncier Non bâti



Pour rappel, en 2021, au taux de la TFB de la ville s’est ajouté le taux 2020 du Département de 17.18%, soit un total de 35.62% avant augmentation de 1.32% ce qui portait le taux de la TFB à 36,09 % en 2021.

## 6. Les ratios obligatoires

Le tableau ci-dessous présente les ratios obligatoires de la Collectivité sur la période 2021 – 2022.

Ratios / Année	2020	2021	2022
1 - DRF € / hab.	1 174,32	1 256,95	1 243,89
2 - Fiscalité directe € / hab.	987,01	1 071,01	1 197,64
3 - RRF € / hab.	1 543,88	1 672,52	1 204,36
4 - Dép d'équipement € / hab.	359,27	359,07	648,84
5 - Dette / hab.	473,94	388,94	497,25
6 - DGF / hab	158,85	155,76	110,03
7 - Dép de personnel / DRF	52,07 %	48,92 %	53,3 %
8 - CMPF	111,84 %	112,23 %	78,5 %
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	82,28 %	76,37 %	38,1 %
10 - Dép d'équipement / RRF	23,27 %	21,47 %	29,20 %
11 - Encours de la dette /RRF	30,7 %	23,25 %	28,20 %

Communes en France métropolitaine	R1 €/h	R2 €/h	R2 bis €/h	R 3 €/h	R4 €/h	R5 €/h	R6 €/h	R 7 %	R9 %	R 10 %	R11 %
Moins de 100 hab.	947	375	379	1 338	562	650	265	22,9	78,8	42,0	48,6
100 à 200 hab.	705	314	333	959	400	601	203	28,3	83,4	41,7	62,7
200 à 500 hab.	613	312	328	795	309	537	164	35,1	87,3	38,9	67,5
500 à 2 000 hab.	641	348	411	812	286	596	155	44,7	88,2	35,2	73,4
2 000 à 3 500 hab.	736	415	528	926	301	679	152	51,3	87,9	32,5	73,3
3 500 à 5 000 hab.	845	468	610	1 047	316	731	154	54,0	88,2	30,2	69,8
5 000 à 10 000 hab.	944	517	688	1 158	298	796	154	57,6	88,7	25,7	68,7
10 000 à 20 000 hab.	1 099	594	804	1 305	297	829	170	60,4	91,0	22,8	63,5
20 000 à 50 000 hab.	1 232	686	902	1 440	317	1 006	201	62,3	92,6	22,0	69,9
50 000 à 100 000 hab.	1 342	736	995	1 574	322	1 360	212	61,7	94,1	20,4	86,4
100 000 hab. ou plus hors Paris	1 175	698	825	1 359	235	1 088	213	59,1	94,5	17,3	80,0

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2021 - année de référence 2018).

## Moyennes nationales des principaux ratios financiers par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source [www.collectivites-locales.gouv](http://www.collectivites-locales.gouv), données 2020)

## 7.Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Avec environ 172 ETP à fin 2022, le chapitre 012 des frais de personnel a été réalisé à 98,22% pour un montant de 8 133 705€. Ce chapitre représente 53% des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2022.

Il est en augmentation de plus de 2% par rapport à 2021 réalisé à hauteur de 7 501 795 €. L'année 2022 enregistre une hausse des charges de personnel imputable à des effets d'indices et non d'effectifs.

Le nombre d'ETP à fin 2021 début 2022 était de 175, de 188 fin 2022, de 186 à fin 2019 et 187 à fin 2018.

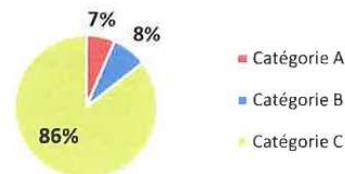
Synthèse de la répartition du personnel à fin 2021 (extrait du RSU 2021) :

### — Caractéristiques des agents permanents

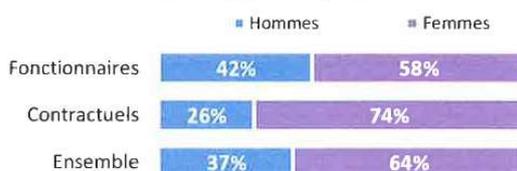
#### ■ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	28%	8%	22%
Technique	38%	35%	37%
Culturelle	4%	5%	4%
Sportive	2%		2%
Médico-sociale	10%	6%	9%
Police	9%	3%	7%
Incendie			
Animation	9%	44%	21%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ■ Répartition des agents par catégorie



#### ■ Répartition par genre et par statut



#### ■ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	29%
Adjoints d'animation	20%
Adjoints administratifs	16%
Agents de police municipale	7%
Agents de maîtrise	6%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2021

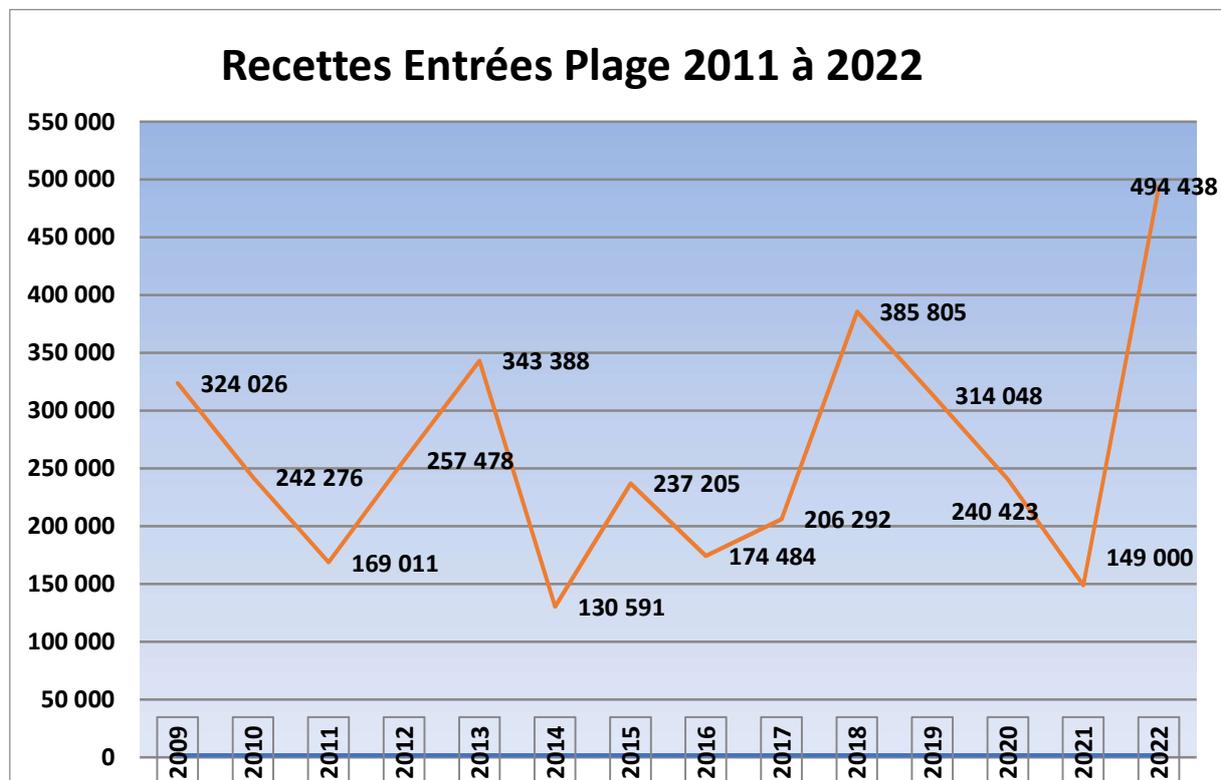
## 8. BUDGETS ANNEXES

### BUDGET ANNEXE DE LA PLAGE 2022 :

Ce Budget qui se résume à des activités de loisirs sur une durée restreinte d'environ 3 mois est très dépendant de la météorologie.

Avec 494K€ d'entrées en 2022, ce qui représente plus de 331% de plus qu'en 2021, l'année 2022 a été particulièrement exceptionnelle, elle est supérieure de plus de 128% à l'année 2018 qui était la meilleure de ces dix dernières années. Les conditions météorologiques caniculaires ont participé à ce résultat.

Le tableau ci-dessous atteste et retrace les recettes perçues au titre des entrées depuis 2011 :



Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 79% des crédits ouverts avec 517 K€, dont plus de 54% de charges à caractère général avec 282K€ (gardiennage/sécurité, entretien, fluides..) et plus de 45% de frais de personnel avec 234K€.

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice ont été réalisées à près de 72% et 104 K€. Principalement ces travaux ont consisté en la réhabilitation des locaux administratifs pour 71K€, 7K€ d'étanchéité de la cuve à filtration, 7 K€ d'acquisitions de 4 canoës et 8 talkies walkies, ainsi que plus de 10K€ pour le remplacement de la chaudière du restaurant.

BUDGET ANNEXE PLAGE	2020	2021	2022	
SECTIONS	REALISATIONS	REALISATIONS	REALISATIONS	2022/2021 %
<b>INVESTISSEMENT global</b>	<b>25 635 €</b>	<b>-36 359 €</b>	<b>-13 744 €</b>	
Dépenses totales	425 948 €	153 180 €	140 204 €	-8,47%
Recettes totales	451 583 €	116 821€	126 460 €	8,25
<b>FONCTIONNEMENT global</b>	<b>84 810 €</b>	<b>46 518 €</b>	<b>273 600€</b>	

Dépenses totales	452 901 €	389 649 €	563 195 €	44,54%
Recettes totales	537 711 €	436 167 €	836 795 €	91,85%

Aux réalisations 2022 s'ajoutent les restes à réaliser qui s'élèvent à 32 794€ en dépenses pour des travaux de menuiseries extérieures des locaux du grand bassin.

## BUDGET ANNEXE DE LA SCENE ADAMOISE 2022 :

Ce Budget, né courant 2019, était encore balbutiant en 2020 après avoir souffert de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales puisque la salle de spectacle a été fermée près de 6 mois courant 2020 et au premier trimestre 2021. Cet équipement se lance doucement, l'année 2022 est la première année d'exploitation complète.

Ainsi les recettes émanent essentiellement de la participation de la ville et du résultat antérieur, les recettes propres à l'activité représentent moins de 16 % du total de recettes de fonctionnement de l'exercice. Les dépenses de fonctionnement ont été cependant réalisées à hauteur de près de 90% des dépenses réelles prévues, l'essentiel pour près de 155K€ concernent des frais liés aux concerts et prestations proposés aux adamois qui pèsent pour plus de 73%.

En investissement les dépenses ont été réalisées à près de 16 % des crédits ouverts, et plus 25% des dépenses réelles. Nous trouvons, pour l'essentiel, avec 30K€, des acquisitions de matériels techniques de sonorisation et captations (projecteurs, caméras...). Les recettes d'investissement correspondent pour plus de 99K€ à l'affectation des résultats précédent, plus de 27K€ de FCTVA et 24K€ aux opérations d'ordre.

<b>BUDGET ANNEXE SCENE ADAMOISE</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	
SECTIONS	REALISATIONS	REALISATIONS	REALISATIONS	2022 / 2021 %
<b>INVESTISSEMENT global</b>	<b>-34 467 €</b>	<b>-88 842 €</b>	<b>25 213 €</b>	
Dépenses totales	34 467 €	167 373 €	125 926 €	-24,76%
Recettes totales	0 €	78 532 €	151 139 €	92,46%
<b>FONCTIONNEMENT global</b>	<b>205 168 €</b>	<b>212 594 €</b>	<b>114 696 €</b>	
Dépenses totales	64 383 €	166 476 €	236 899 €	42,30%
Recettes totales	269 551 €	379 070 €	351 595 €	-7,25%

Aux réalisations 2022 s'ajoutent les restes à réaliser qui s'élèvent à 11 325 € en dépenses pour la création d'une mezzanine en dépenses.

## 9-Résultats cumulés Budget Principal et Budgets Annexes

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Total Sections de fonctionnement	17 548 228 €	21 949 650 €	4 401 422 €
Total Sections d'investissement	9 600 135 €	9 385 583 €	-214 552 €
<b>TOTAUX de l'exercice</b>	<b>27 148 363 €</b>	<b>31 335 233 €</b>	<b>4 186 870 €</b>

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Total Sections de fonctionnement	0 €	2 257 057 €	2 257 057 €
Total Sections d'investissement	125 2010 €	599 755 €	474 554 €

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Total Sections de fonctionnement	17 548 228 €	24 206 707 €	6 658 479 €
Total Sections d'investissement	9 725 336 €	9 985 338 €	260 002 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Total Sections de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Total Sections d'investissement	6 445 196 €	2 138 038 €	-4 307 158 €

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Total Sections de fonctionnement	17 548 228 €	24 206 707 €	6 658 479 €
Total Sections d'investissement	16 170 532 €	12 123 376 €	-4 047 156€

Total VILLE	32 608 416 €	34 864 094 €	2 255 678 €
Total PLAGE	736 193 €	963 255 €	227 061 €
Total SCENE A.	374 150 €	502 734 €	128 584 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 718 760 €</b>	<b>36 330 083 €</b>	<b>2 611 323 €</b>